

**58<sup>ème</sup> Congrès national des Producteurs de fruits**  
**ST ETIENNE 29 janvier 2004**  
**Eléments de langage**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de m'accueillir à votre 58<sup>ème</sup> Congrès et me permettre ainsi de partager avec vous ce moment de réflexion, de travail et d'échanges avec l'ensemble de la filière et tous ses partenaires.

Je suis d'autant plus heureux aujourd'hui de pouvoir venir à votre rencontre que les préparatifs des négociations OMC m'avaient retenu aux Etats-Unis l'an dernier lors de votre Congrès de Montauban et je l'avais beaucoup regretté, vous le savez.

Mais c'était pour la bonne cause, comme on dit! Et ce n'est pas vous, animateurs de territoires et gestionnaires d'espace que je vais devoir convaincre de la priorité qu'il y a à défendre, partout et avec détermination, le modèle agricole qui est le nôtre.

C'est une bataille que j'ai menée sans relâche depuis mon arrivée dans ce ministère et à laquelle les échéances importantes qui ont marqué cette année 2003, à Bruxelles, à Luxembourg ou à Cancun ont donné un relief tout particulier.

Mais s'il a fallu se battre cette année sur la scène internationale pour défendre l'avenir de notre agriculture, il a aussi fallu traiter l'urgence chez nous et surmonter toutes les épreuves que le climat a infligé à vos exploitations.

Inondations, gel, grêle, sécheresse et à nouveau inondations: rien n'aura été épargné ni à l'agriculture, ni à votre secteur, ni à cette région.

Chaque fois, après chaque drame, je me suis rendu auprès des exploitations sinistrées, parfois les mêmes d'ailleurs, en espérant que la météo et ses désordres finissent par nous accorder un répit.

J'ai pu mesurer, sentir le désarroi de ces familles dont le travail d'une année entière se trouvait anéanti en quelques heures.

Avec le souci de ne laisser personne au bord du chemin, je me suis efforcé chaque fois et aussi rapidement que possible de tout mettre en œuvre pour que les exploitations touchées puissent trouver le soutien nécessaire pour surmonter ces difficultés.

Dans la concertation et avec la mobilisation de tous, il a fallu coller à la réalité du terrain et traiter les problèmes de chacun dans toute leur

diversité, producteur, jeune installé, coopérative, OP, expéditeur...

Ainsi, même si, comme vous, je ne mésestime pas toute l'attention qui sera encore nécessaire dans les mois qui viennent sur les suites de ce sinistre, j'ai l'espoir qu'ensemble, nous parviendrons à faire oublier cette année noire à tous ceux que ses intempéries auront atteint.

Mais oublier cette épreuve ne veut pas dire en oublier les leçons.

La récurrence de ces sinistres exceptionnels et l'ampleur de leurs conséquences ne peuvent que nous faire réfléchir à l'évolution de notre dispositif de protection des exploitants agricoles et aux perspectives de développement de l'assurance récolte.

C'est un chantier que je considère comme majeur et ce ne sont pas les quelques mois que nous venons de vivre qui m'auront fait changer d'avis, loin s'en faut.

C' est d' ailleurs dans cet esprit que nous avons décidé d' adapter le dispositif fiscal de la déduction pour aléas (DPA) et de la déduction pour investissement (DPI) à la fois dans la loi de finances et dans celle sur le développement des territoires ruraux que je défends en ce moment devant l' Assemblée Nationale. Je suis sûr que l' ensemble de ces améliorations va dans le sens de vos préoccupations.

Mais surtout, l' expression la plus claire de l' attention portée à ce dossier, c' est certainement la décision qu' a prise le Premier Ministre en confiant à **Monsieur Ménard, député du Finistère, une mission d'évaluation et de proposition sur l'ensemble du dispositif de protection des agriculteurs vis-à-vis des aléas climatiques.**

Ce rapport devrait être remis prochainement au Premier Ministre et sans préjuger ni de son contenu, ni de l' examen interministériel dont il devra faire l' objet, je forme le vœu qu' il permette d' avancer dans cette réflexion que je crois importante pour notre agriculture dans les années qui viennent.

Et elles vont être riches d' évolutions comme vous l' avez rapporté tout à l' heure, Président.

L' Europe est sur le point de s' ouvrir à de nouveaux pays membres. Certains d' entre eux sont, comme la France, de grands pays agricoles. Cela suscite naturellement des inquiétudes, auxquelles le gouvernement est attentif, mais c' est aussi riche de promesses et d' avantages. Au moment où l' Europe réfléchit à l' avenir de ses institutions et de ses politiques, la France a besoin d' alliés pour défendre et promouvoir la place de l' agriculture dans la construction d' une Europe forte, indépendante et respectée sur la scène internationale. Nous ne pouvons réussir seuls cette entreprise.

Les précédents élargissements ont également montré que le développement économique et l' augmentation de la consommation qui en découle dans les nouveaux États membres offrent des opportunités commerciales nouvelles à nos producteurs.

Evidemment, chacun redoute la concurrence des nouveaux venus sur son propre marché. Vous avez indiqué les craintes qui sont les vôtres, notamment en ce qui concerne les coûts de production.

Mais inversement, mes homologues des futurs pays membres me font souvent part de l' inquiétude de leurs propres producteurs face à des concurrents français qui, ils le savent bien, ont une meilleure maîtrise de la qualité et de la distribution des produits.

Ce n' est pas paradoxal, c' est simplement parce que la compétitivité est la combinaison complexe et variable de nombreux facteurs qui vont de la qualité des produits aux coûts de production, en passant par l' organisation des professionnels ou la fluidité de l' information.

Et dans cette arithmétique, je crois que votre filière a tous les atouts en main pour relever le défi de ce nouvel élargissement et pour en tirer le meilleur parti.

Cela suppose évidemment de valoriser ses points forts et de travailler ses points faibles.

Or, c' est précisément **l' sens de l'audit**, que l' ensemble de la filière m' a demandé et dont j' ai chargé le COPERCI, il y a quelques mois avec l' aide d' un cabinet d' étude et du CFCE. Dans le cadre du comité de pilotage qui s' est réuni il y a quelques jours vous le savez, il a été décidé d' en approfondir et d' en compléter certains points dans la perspective des échéances communautaires qui ont été annoncées pour le secteur des fruits et légumes en 2004. J' y reviendrai.

S' agissant en revanche du premier volet de l' audit sur la compétitivité de la filière, je pense comme vous que le travail qui a été fait sur la base de l' étude du CFCE et du Cabinet Ernst et Young est déjà riche de nombreux éléments sur la compétitivité relative de nos filières et de celles de nos concurrents.

La matière est là et il me paraît important maintenant que chaque filière y puise tout ce qui peut l' aider à conduire sa propre expertise.

Si vous en êtes d' accord, je vous propose que des groupes de travail soient rapidement constitués, soit pour appréhender les problématiques horizontales de l' ensemble du secteur des fruits et légumes, soit plus utilement je crois, par produit ou groupe de produits pour élaborer de véritables stratégies de filières.

L' ONIFLHOP est là pour accompagner ces démarches et vous assister dans ce travail. Je souhaite donc que son directeur et ses services se mettent à votre disposition pour lancer ces groupes de travail sans attendre.

Et sans présumer de ces réflexions, je voudrais faire quelques observations sur les facteurs de compétitivité importants que vous avez évoqués vous-même, Président.

### **L' emploi tout d' abord.**

Vos entreprises sont très sensibles à la charge que la main-d' œuvre représente dans leurs coûts de production et aux conditions de concurrence qui s' y trouvent attachées.

Comme vous le savez le coût du travail, en particulier pour les bas salaires, a fait l'objet de la priorité du Gouvernement qui s' est traduite par la loi du 17 janvier 2003 qui a instauré une réduction générale des cotisations patronales qui est très favorable pour les faibles revenus.

De plus, elle est déconnectée de la durée du travail et donc compatible avec l' accomplissement d' heures supplémentaires, ce qui est particulièrement important pour votre secteur .

L'embauche de travailleurs occasionnels dans le secteur des fruits et légumes ouvre également droit à une réduction de 90% des charges patronales sous certaines conditions.

Quant aux difficultés de recrutement de la main d' œuvre saisonnière, c' est ~~pas~~ que nous sommes bien conscients de la nécessité d'agir le plus le plus en amont possible sur le marché du travail que François Fillon et moi même avons demandé aux préfets d'établir des plans d'actions concertés, avec la mise en place de guichets uniques pour faciliter le rapprochement des employeurs et des demandeurs d' emplois. Bien évidemment cette mobilisation sera reconduite en 2004.

Sensible également à vos observations sur une application uniforme entre départements de la réglementation du travail concernant la main d' œuvre saisonnière, j' ai demandé au service concerné une meilleure coordination avec le service public de l' emploi et partout où cela est nécessaire, de faciliter les recrutements, les conditions de travail et de séjour.

Quant au recours à la main-d' œuvre étrangère je vous confirme qu'il n'existe aucun quota et d' ailleurs je rappelle que le nombre d'introductions de saisonniers agricoles étrangers qui était de 7.000 en 1999 est passé à 15 000 en 2003.

Le projet de loi sur le développement des territoires ruraux, actuellement en discussion devant le Parlement, comporte également un ensemble de mesures pour favoriser l' embauche et l' utilisation de main d' œuvre saisonnière.

Enfin je continuerai à travailler avec François FILLON pour que la problématique de l' emploi saisonnier agricole fasse l' objet d' une prise en compte particulière dans la préparation de la loi de mobilisation pour l' emploi. Et il me paraît évident que la problématique propre à votre secteur à vocation à s' intégrer prioritairement dans ces travaux.

Si le coût et la qualité de la main d' œuvre sont une des dimensions de la compétitivité, vous avez aussi évoqué un facteur qui me paraît de plus en plus important dans le marché actif et bientôt élargi qui est celui des fruits et légumes: c' est notre **situation phytosanitaire** dont l' évolution souligne l' urgence d' une réflexion stratégique sur les politiques publiques de lutte, de prévention et d' indemnisation.

La progression d' un organisme introduit et acclimaté est souvent inéluctable. Plus les mesures de lutte sont engagées tard, plus il est difficile et coûteux d' éradiquer. Il convient donc de mettre en place une politique phytosanitaire basée sur le principe de la

transparence et de la détection précoce dont le corollaire est évidemment la mise en place d' un processus d' indemnisation clairement établi.

C' est le sens de l' article 9 du projet de loi sur les affaires rurales et dont il convient maintenant de définir les contours précis. Je souhaite que nous puissions nous y employer ensemble, dans le cadre d' une large concertation avec les filières concernées. Je sais d' ailleurs que sur ce sujet, une réunion de travail est prévue à mon cabinet dans les prochains jours.

Mais si **la réduction de ses coûts de production** représente un véritable enjeu de compétitivité, je crois comme vous l' avez souligné Monsieur le Président, que votre filière relèvera avec succès tous les défis et toutes les opportunités qui s' offrent à elle en s' attachant aussi, et peut être surtout, **à valoriser ses atouts.**

A cet égard, il est essentiel de poursuivre les efforts entrepris par les producteurs, par les entreprises et par l' interprofession pour que là où domine la concurrence par les prix, la segmentation et la différenciation de l' offre française nous perm~~te~~ de conquérir et de fidéliser les marchés.

A ce titre, votre rapport d' orientation plac~~d'~~ **innovation variétale** au cœur de vos priorités d' action et je ne peux que vous rejoindre dans cette analyse car il s' agit à l' évidence d' un levier important pour la création de valeur ajoutée et d' une des bases essentielles des stratégies de différenciation.

Sur ce point, il est évidemment essentiel de sécuriser les producteurs dans leurs choix variétaux.

A cet égard, la Charte variétale signée entre le CEP, le CTIFL, l' INRA, votre fédération et les stations régionales est une première base de concertation qui me paraît devoir être privilégiée. Pour autant, je suis tout disposé, comme vous le souhaitez, à instaurer le principe d' une réunion annuelle entre le ministèr~~et~~ l' ensemble des partenaires si celle-ci peut favoriser de véritables stratégies d' innovation.

Je demanderai donc à mes services d' organiser rapidement la première de ces réunions.

Mais si nous faisons ainsi conjointement le choix de porter une attention particulière à l' optimisation de l' innovation variétale, nous ne devons pas non plus négliger le moyen de la valoriser: je veux parler bien sûr de la **renovation du verger** .

Je sais, Monsieur le Président, combien ce sujet vous tient à cœur et nous l' avons longuement évoqué ensemble lors d' une réunion de travail en juillet dernier.

A cette occasion, vous m' avez expliqué que la politique d' investissement dans les vergers est le gage d' une arboriculture durable, compétitive et de qualité, seule capable d' ass~~er~~ la pérennité des exploitations et des territoires.

Je vous ai écouté et c' est pourquoi j' ai décidé d' inscrire l' introduction de la rénovation du verger dans les demandes de modification du PDRN que nous venons de transmettre formellement à la Commission européenne.

Alors vous me demandiez tout à l' heure si la rénovation du verger était toujours une priorité: et bien je crois que le choix que nous venons de faire par cette demande officielle est la meilleure réponse à votre question, Monsieur le Président.

Maintenant, il faut évidemment attendre l' avis de la Commission mais si elle valide cette demande, des crédits européens viendront alimenter la ligne gérée à l' ONIFLHOR en nous permettant de conforter les effort\$ qui sont faits pour accompagner l' invest~~ss~~ement dans la qualité du verger .

Dans cette perspective, je suis d' ailleurs ouvert à travailler avec vous et l' ensemble de vos partenaires pour que ce dispositif soit un levier privilégié pour promouvoir les variétés

certifiées et expérimentées dans les stations régionales suivant les dispositions de la Charte variétale.

La **qualité des vergers** m'amène tout naturellement à **celle des produits** qui est évidemment au cœur de toutes les problématiques concernant la compétitivité et la valorisation de votre travail. C'était d'ailleurs le thème central de votre Congrès de Montauban et je suis heureux de vous entendre dire aujourd'hui, un an après, que " la mécanique est enclenchée " car vous le savez, mes services comme ceux de l' ONIFLHOR et de la DGCCRF n' ont pas ménagé leurs efforts au cours des derniers mois pour faire avancer ce dossier avec vous.

Plusieurs réunions ont en effet été organisées à votre demande sur la pêche-nectarine et ce travail conjoint visant à dynamiser le marché par l' interdiction de commercialiser des produits de très mauvaise qualité a été porté à Bruxelles .

Ce projet de norme a suscité des réactions diverses de la part des Etats membres, mais il a au moins eu le mérite d' ouvrir le débat avec l' ensemble des Etats membres, producteurs et consommateurs.

Les positions sont encore très partagées au sein du groupe d' experts mais la délégation française, je le sais, s' y bat âprement pour faire aboutir ce dossier avant la prochaine campagne des fruits.

En outre, et à votre demande Monsieur le Président, le Comité mixte franco-espagnol qui s' est tenu à Madrid en avril dernier a formalisé la nécessité de traiter de la qualité au cours des groupes de contact sur la

pêche nectarine. Je sais que vous n' en êtes pas restés là et je me félicite . que le dialogue progresse avec nos amis espagnols, car c' est la clé d' une amélioration de la qualité des fruits commercialisés en Europe. Mais me direz-vous, améliorer la qualité, la définir et l' encadrer c' est bien, mais c' est encore mieux si on sait où, ~~quant~~ combien on produit. ..

Là dessus, je crois qu' on ne peut être que d' accord car il est clair qu' **une meilleure connaissance de la production** est un atout essentiel pour anticiper et donc gérer les fluctuations du marché. La table ronde que vous avez organisée sur ce sujet a largement confirmé cette convergence d' analyse en mettant en lumière les expériences qui se sont développées sur le terrain pour mieux appréhender l' offre potentielle.

Je pense qu' il faut encourager cette démarche et pour cela créer les conditions nécessaires pour que l' information et donc la participation soit la plus complète possible, car sur ce sujet peut être plus encore que sur d' autres, on ne peut jouer que collectif.

Et pour cela, il me semble dans l' intérêt de tous que l' on ~~puisse~~ ouvrir l' organisation économique à des stratégies propres à certains producteurs ou à certains circuits commerciaux.

Je pense donc qu' il faut encourager ces initiatives. Mais au-delà des possibilités aujourd' hui offertes par les textes, peut-être faut-il réfléchir aux moyens de rendre cette démarche plus attractive.

Sur ce point, je suis prêt à examiner les différentes pistes qui peuvent exister, y compris pour ce qui relève de certaines aides de l' Office, comme la rénovation du verger que nous évoquions tout à l' heure ou la " circulaire filière ".

Si vous et vos partenaires du secteur en êtes d' accord, je demanderai donc à ce que l' audit qui se poursuit pour quelques semaines sur certains points dictés par l' agenda communautaire puisse également être mis à profit pour examiner la pertinence d' une telle évolution et les conditions qui devraient y être attachées.

Bien sur, tous nos efforts pour améliorer la connaissance de la production sont nécessaires mais pas suffisants, en particulier pour des produits tels que la pêche ou la pomme dont les marchés sont largement communautaires quand ils ne sont pas mondiaux.

Il faut porter et faire partager cette ambition au niveau communautaire pour qu' elle devienne réellement opérationnelle.

Et nous ne devrions pas manquer d' occasions pour cela puisque votre secteur a plusieurs rendez-vous communautaire inscrits à son agenda.

L' année dernière déjà, un gros travail a été fait pour **adapter les règlements d' application de l' O CM**.

Nous avons participé à cette négociation avec l' objectif essentiel de sécuriser le dispositif .

Nous avons obtenu des avancées importantes sur les points que nous avons identifiés comme prioritaires tant sur la reconnaissance des OP que sur les fonds opérationnels.

Je sais que tout cela se met en place et j' ai encore rappelé à mes services que je voulais qu' on aille vite et surtout qu' on mette enfin tout le monde d' accord sur les nouvelles règles du jeu en les simplifiant au maximum. Pour cela, j' ai souhaité que la commission de coordination des contrôles soit associée très en amont à la préparation des vade-mecum, et je vous assure que c' est une grande première administrative. ..

Mais si cela permet de sécuriser les programmes à venir, je sais qu' il y a encore beaucoup de problèmes que nous avons hérité des premières années de mise en œuvre de la réforme et qui apparaissent seulement aujourd' hui.

Je mesure ces difficultés et des discussions interministérielles sont en cours entre mon administration et les corps de contrôle pour les examiner une par une.

Pour 2004, l' actualité communautaire ne sera pas en reste pour votre secteur puisque la Commission vient de faire connaître son programme de travail et qu' elle y prévoit de présenter des propositions de **modification de l' O CM pour le mois de juin**.

C' est ambitieux mais cela montre que la Commission a entendu les Etats membres et notamment la France. L' ouverture de ce chantier est en effet devenue nécessaire sur un certain nombre de points qui méritent d' être améliorés et simplifiés, par exemple sur les programmes opérationnels, sur l' espace offert aux associations d' OP, ou encore sur la connaissance de la production que nous avons évoquée. ...

Mais 2004, c' est aussi l' année que la Commission doit mettre à profit pour présenter des propositions permettant la mise en place **d' instruments de gestion de crise pour les secteurs qui ne bénéficient pas d' aides directes de la PAC** En me battant à Luxembourg pour obtenir cet engagement de la Commission, je pensais en particulier à votre secteur, au peu d' instruments de gestion de marché qui lui restent et à son extrême sensibilité aux aléas.

La Commission doit présenter ses propositions avant la fin de l' année et, sur ce sujet comme sur l' évolution de l' O CM, l' expérience que j' ai acquise au gré de toutes les ~~négociations~~ <sup>régions</sup> de ces derniers mois, c' est qu' on pèse plus facilement en amont qu' en aval et plus efficacement avec d' autres que seul.

C' est la raison pour laquelle je souhaite que nous nous mettions en situation de faire rapidement connaître nos orientations à la Commission afin de peser sur sa propre réflexion et que vous et moi, nous prenions chacun notre bâton de pèlerin pour les faire partager à nos principaux partenaires.

Ce programme de travail, ces différents chantiers pour les semaines et les mois qui viennent, à Bruxelles comme au niveau national, c' est, Monsieur le Président, mesdames et messieurs, la meilleure réponse que nous puissions collectivement apporter à la question dont vous avez fait le thème de ce Congrès: quelle place pour les productions fruitières françaises dans l' Europe de demain ?